



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA2026-0737
Date : **28 SEP. 2026**

Mis en ligne le : **28 SEP. 2026**

Objet : Prorogation de l'arrêté municipal n° PA2026-0676

Lieu : Boulevard Pythagore – Avenue Blaise Pascal

Durée : Du 10 octobre au 6 novembre 2026

N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2212-1 et suivants ;
Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;
Vu l'arrêté municipal n° PA2026-0676 du 11 septembre 2026, pour le compte de la société Eiffage, sollicitant un arrêté de police de la circulation afin d'effectuer des travaux de raccordement électrique, pour le compte de la société ENEDIS, pour la période du 21 septembre au 9 octobre 2026 ;
Vu l'arrêté municipal n° 26-10 du 30 mars 2026, portant délégation de signature à Madame Lalia ATTAF pour l'Aménagement et la gestion des Espaces publics ;
Considérant la demande en date du 11 septembre 2026, de la société Eiffage Energie Système, sise 11 rue de Lisbonne à 13127 Vitrolles, sollicitant l'autorisation de proroger l'autorisation, du 10 octobre au 6 novembre 2026 ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté municipal n° PA2026-0676 du 11 septembre 2026 sont prorogées du 10 octobre au 6 novembre 2026.

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale
- Métropole Aix-Marseille Provence – Direction des Transports,
- Métropole Aix Marseille Provence, Direction Voirie Bassin Ouest,
- Vitropole.

Lalia ATTAF
Adjointe au Maire
Déléguée à l'Aménagement
et la gestion des Espaces Publics

